



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Radio France

Question écrite n° 100292

Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les discussions qui se sont engagées à propos du budget « piges et CDD » de France Bleu. Selon les premières discussions, il apparaîtrait que ledit budget fasse l'objet d'une diminution comprise entre 10 et 25 %. S'il est certes louable de réduire la précarité du travail au sein de cette radio, cette mesure doit s'accompagner d'un renforcement des moyens humains auprès des 42 antennes locales de France Bleu de telle sorte que la qualité de l'information locale ne puisse pas en pâtir. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures tendant à apaiser les inquiétudes des journalistes de France Bleu qui seront adoptées.

Texte de la réponse

Un accord d'entreprise a été signé entre la direction de Radio France et les organisations syndicales le 3 juin 2005. Cet accord prévoit la création de 45 postes de journalistes permanents en trois ans. Ainsi, 30 journalistes pigistes ou en CDD ont été intégrés au sein des rédactions de Radio France en 2006, 10 intégrations étant prévues pour 2007 et 5 pour 2008. Selon les termes de cet accord, ces créations d'emploi seront intégralement financées par redéploiement et transformation de budgets initialement consacrés à des CDD ou des piges. Par conséquent, la diminution des emplois occasionnels aura comme contrepartie une augmentation des effectifs permanents. Le ministre de la culture et de la communication se félicite d'un accord qui permet, d'une part, de diminuer les emplois dits précaires au profit d'emplois permanents et, d'autre part, d'améliorer le potentiel rédactionnel des stations locales avec une plus grande stabilité des personnels. Par ailleurs, la direction de Radio France a souhaité procéder à l'occasion de ces intégrations à un léger rééquilibrage des moyens affectés à chacune des délégations régionales, pour atténuer les disparités entre stations. Mais, cette réorganisation ne remet pas en cause l'attachement que porte le service public à l'information de proximité dont France Bleu est un maillon essentiel.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100292

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7426

Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10590